



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 3008

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre du logement et de la ville sur le développement du dispositif « École ouverte » dans les collectivités locales, concernées par la politique de la ville. En effet, ce dispositif qui a fait ses preuves, depuis plusieurs dizaines d'années, consiste à ouvrir des établissements scolaires du secondaire, pour que les collégiens et les lycéens puissent venir étudier ou se divertir sur le lieu de leur scolarité. Ce dispositif est bien rodé dans de nombreuses villes, mais ne semble malheureusement ne pas connaître une diffusion aussi large que possible, comme le justifierait son succès, là où il a déjà été mis en place, depuis plusieurs années. Une évaluation indispensable permettrait sûrement une relance efficace, pour accroître le nombre de jeunes accueillis. Un changement d'intitulé du dispositif après plus de vingt ans de fonctionnement pourrait aussi s'avérer particulièrement utile notamment dans un département comme la Seine-Saint-Denis. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Initiée en 1991, l'opération École ouverte consiste effectivement en l'organisation, durant les périodes de vacances scolaires, d'activités éducatives dans l'enceinte des établissements scolaires avec l'objectif de rétablir une image positive de l'école dans les quartiers. Cette opération pilotée au plan régional par les préfets et les recteurs bénéficie depuis le début d'un soutien financier de la délégation interministérielle à la ville, les crédits correspondants étant désormais gérés par l'Agence nationale de cohésion sociale. Par ailleurs, le CIV du 9 mars 2006 a inscrit la généralisation d'École ouverte dans ses objectifs. D'après le bilan établi par le ministère de l'éducation nationale pour l'année 2005-2006, 69 % des Écoles ouvertes sont en éducation prioritaire et 131 des 249 collèges Ambition réussite ont déjà participé à cette opération. 704 établissements et 146 000 élèves sont concernés en 2006-2007. Un Comité national de pilotage auquel participe la délégation interministérielle à la ville établit chaque année un bilan qui est disponible sur le site Internet « Eduscol » du ministère de l'éducation nationale <http://eduscol.education.fr>. Un rapport des inspections générales de l'éducation nationale et de la recherche d'avril 2003 a établi une première évaluation qui pourrait effectivement être actualisée. Enfin, concernant un éventuel changement d'intitulé de l'opération, le dispositif étant bien identifié et bien perçu sous sa dénomination actuelle, tant par les acteurs locaux que par les enfants et les familles, un changement de nom ne semble pas nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3008

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Logement et ville

Ministère attributaire : Logement et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5234

Réponse publiée le : 25 septembre 2007, page 5847